

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
32**

**Nombre de votants :
32**

**Date de convocation :
29 juin 2021**

**Date d'affichage :
9 juillet 2021**

L'AN deux mille vingt et un, le **5 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 29 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY (à partir de la question n° 2), MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 2), M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON (à partir de la question n° 2), MACHANEK, NIORT, MM. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 15), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Mickaël SEMANA

Mme Hélène BERTHELEMY, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Anne VEYLAND

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
absente à la question n° 1

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Véronique LYON, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
absente à partir de la question n° 16

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021**

QUESTION N° 19

OBJET : Projet d'établissement Ecole de musique / Ecole Arts Plastiques / Archives et Patrimoine

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 23 Juin 2021.

Les écoles d'art, de musique et les archives Municipales constituent trois équipements majeurs pour mettre en œuvre la politique culturelle de la Commune de Riom.

Les projets d'établissements déterminent pour les services des orientations pluriannuelles, pour conduire l'activité sur le plan de la pédagogie, de la relation aux publics, des projets culturels, ou encore des partenariats.

Les écoles d'art et de musique disposent de ce type de cadre de travail depuis une dizaine d'année. Parmi leurs grands axes de travail pour la période 2021 – 2026, la restructuration pédagogique ; la montée en puissance de l'offre autour du numérique ou encore le plein déploiement des écoles dans la dynamique culturelle du territoire, constituent des enjeux de premier plan.

Les Archives municipales, gérées par le nouveau pôle Archives et patrimoines, au sein de la Direction de la Culture et de la Vie Associative, se voient dotées pour la première fois d'un tel projet d'établissement.

Si le projet administratif demeure au cœur des missions qui lui sont confiées, le service développera dans les années à venir de nouvelles missions, pour devenir un véritable pôle de la connaissance et de la valorisation des patrimoines (archives historiques ; monuments ; œuvres ; patrimoine immatériel ...) de la Commune de Riom.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre connaissance des Projets d'établissements 2021–2026 des Ecole d'Art ; Ecole de musique et Archives.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 5 juillet 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL